

Mais... il faut distinguer : car, qui ne distingue pas confond, dit la sagesse philosophique.

La réponse est que les âmes se présentent au souverain juge dans un état de pureté parfaite, ou bien portent des souillures.

Les âmes sans tache voient Dieu intuitivement, aussitôt qu'elles paraissent à son tribunal. Et pourquoi ?

Il n'y a aucune raison pour que la vision béatifique leur soit retardée, si ce n'est que le jugement et la sentence doivent précéder la rétribution. Or, le jugement précède la sentence, et la sentence précède la rétribution, non par priorité de temps, mais plutôt par priorité de nature, comme le soleil précède ses rayons, comme le feu précède la chaleur qu'il produit : c'est-à-dire que jugement, sentence et rétribution ont lieu en même temps, l'un toutefois emportant l'autre.

Avant de porter ses jugements, Dieu n'a pas besoin de plaidoiries d'avocat pour embrouiller l'affaire : il connaît les âmes intimement avec leurs mérites et leurs démérites, il les *comprend*, elles et la valeur de leurs œuvres ; *au moment même* qu'elles se séparent du corps, il les juge et leur manifeste leur état, et en leur manifestant leur état, il leur décerne la récompense ou leur inflige la punition...

Ainsi, pour l'âme pure, être jugée et recevoir sa sentence, c'est *au même instant* entrer dans la béatitude ; ou, si l'on aime mieux, la divinité se donne irrévocablement aux yeux de l'âme pure, qui par le fait connaît sa sentence et est glorifiée.

Quant à l'âme qui a des fautes à expier en purgatoire ou doit aller en enfer, elle ne voit pas Dieu intuitivement au jugement particulier. Il est impossible qu'une âme souillée ait, ne fût-ce qu'un moment, le « lumen gloriæ », qui est nécessaire à la connaissance intuitive de Dieu. Le « lumen gloriæ », *habitude surnaturelle*, suppose des dispositions intrinsèques : le don *surnaturel* de la grâce et une entière pureté.

À peine sortie du corps qu'elle anime, cette âme, grâce à des *espèces infuses*, comprend son état et le sort qu'elle mérite : *au même instant*, elle est plongée en purgatoire ou tombe en enfer. Tout se fait « in puncto. »

En résumé, si l'âme est pure, elle voit Dieu face à face au jugement particulier ; si elle n'est pas pure, elle ne voit pas Dieu, quoiqu'elle se sache en sa présence.

Dans l'un et l'autre cas, en vertu de la toute-puissance divine, cause efficace qui obtient son effet en même temps qu'elle agit, la sentence et l'exécution de la sentence ont lieu *au même instant* : ciel, purgatoire ou enfer.

*Ad primum.* Les sermonnaires, pour faire comprendre la peine du dam, disent, paraît-il, que l'âme a vu ou entrevu Dieu